



la maison
maguire

GUIDE D'INFORMATIONS POUR LES RÉPITS D'ÉTÉ 2026

-
- **INFORMATIONS ET CONDITIONS**
 - **CODE DE VIE**
 - **AIDE-MÉMOIRE**



INFORMATIONS, CONDITIONS ET OBLIGATIONS

INSCRIPTION – RÉPIT 2026-2027

INTRODUCTION

Considérant que notre financement initial provient du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, les répités sont offerts en priorité aux résidents de la Gaspésie.

En tout temps, des changements peuvent être apportés au calendrier des séjours 2026-2027. Visitez notre page Facebook pour vérifier le calendrier.

À l'été 2026, les séjours de répit sont de **5 jours**, soit du lundi après 9h00 au vendredi avant 16h00, et ce, du 22 juin au 21 août 2026 inclusivement.

INSCRIPTION ET FRAIS D'INSCRIPTION

La réservation doit être faite en communiquant directement à la Maison Maguire 418 364-3131 ou au 1 888 364-6131 ou par courriel à info@lamaisonmaguire.com.

L'inscription au montant de **60 \$** ainsi que la carte de membre au coût de **10 \$** sont payables dès la réservation et ne seront pas remboursées en cas d'annulation du séjour.

POLITIQUE D'ANNULATION

- Plus de deux (2) semaines avant le séjour : aucun frais
- Entre une (1) et deux (2) semaines : 25 % du coût total du séjour
- Moins d'une (1) semaine : 50 % du coût total du séjour

En cas d'hospitalisation ou de raison médicale (avec billet du médecin), aucun frais ne sera facturé.

PAIEMENT

Les frais de séjour sont payables à l'arrivée du participant, sauf dans le cas d'une entente déjà en vigueur avec le CISSS de la Gaspésie (CLSC), le Curateur public ou le Développement social du Nouveau-Brunswick. Des frais de 2 % par mois seront appliqués sur tout solde en retard.

Si les frais de séjour sont assumés par l'un des organismes mentionnés ci-dessus, nous vous demandons de nous en informer dès l'inscription.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PARTICIPANT

La fiche d'inscription et la collecte de données sont des outils essentiels pour permettre à l'équipe de la Maison Maguire d'offrir des services sécuritaires et adaptés aux besoins de chaque participant. Il est donc important de nous fournir des renseignements complets, exacts et à jour. Toute information manquante ou inexacte pourrait compromettre la qualité des soins et la sécurité du participant. La Maison Maguire ne peut être tenue responsable des conséquences liées à des informations incomplètes.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

L'heure d'arrivée est fixée à compter de 9h00 heures le **lundi**.

L'heure du départ est fixée avant 16 heures le **vendredi**.

Veillez noter qu'en cas de retard, des frais de 10\$ par 15 minutes de retard vous seront facturés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il est important que tous les documents complétés et signés par la personne responsable nous parviennent le plus tôt possible avec le paiement des frais d'inscription ainsi que les frais d'adhésion ou de renouvellement de la carte de membre. **La réception de ces documents nous confirmera votre réservation précédemment faite par téléphone si tel est le cas.** S'il survenait un changement, nous communiquerons avec vous.

Si les séjours précédents n'ont pas été payés en totalité, le participant ne sera pas admissible au séjour avant que le paiement complet des factures en retard soit fait.

OBLIGATIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Afin d'assurer le bon déroulement des séjours, certaines responsabilités incombent à la personne responsable du participant.

Situations pouvant entraîner la fin d'un séjour

La Maison Maguire se réserve le droit de mettre fin à un séjour dans certaines situations, notamment :

- Si le formulaire d'inscription contient des informations inexactes ou incomplètes, ou si des éléments importants ont été omis (ex. : troubles graves du comportement non mentionnés)
- Si le participant présente des comportements agressifs mettant en danger la sécurité des autres participants ou du personnel, ou manifeste une désorganisation importante
- Si le participant arrive avec un problème de santé nécessitant des soins particuliers, présentant un risque de contagion ou l'empêchant de participer aux activités prévues
- Si un problème de santé survient durant le séjour et rend le participant inapte à poursuivre les activités

Dans ces situations, des frais pourraient être applicables conformément aux conditions prévues à la politique d'annulation.

Responsabilités administratives

Les documents fournis doivent être complétés avec soin. Ils sont essentiels pour nous permettre de bien connaître le participant et d'assurer un suivi adéquat de son dossier.

Si le participant utilise le transport adapté, il est de votre responsabilité de réserver les déplacements dès que les dates de séjour sont confirmées.

Disponibilité en tout temps

La personne responsable doit être joignable en tout temps durant le séjour. En cas d'absence, vous devez vous assurer que les contacts d'urgence inscrits au dossier sont disponibles et joignables. Si nous sommes dans l'impossibilité de joindre une personne responsable en cas de besoin (santé, comportement ou autre), cela pourrait compromettre la participation future du participant. La Maison Maguire se réserve également le droit de mettre fin au séjour dans une telle situation.

BON SÉJOUR !



CODE DE VIE

L'équipe de la Maison Maguire s'est munie d'un code de vie pour maintenir le plaisir et l'harmonie au sein de notre camp d'été et de notre centre de jour. Ces règles ont été émises afin que tous nos participants, animateurs, membres du personnel et parents puissent passer des moments magiques et sécuritaires dans le respect de tous et chacun.

Ainsi, nous souhaitons que chaque personne qui passe à la Maison Maguire collabore à la qualité de vie de notre milieu.

Engagement :

En me présentant à la Maison Maguire, je m'engage donc à :

1. Soigner mon langage.
2. M'habiller convenablement (par exemple : privilégier les chaussures sport, porter un chandail lors d'activités, ne pas porter de T-shirt à messages violents ou vulgaires...).
3. Respecter les consignes données par mon animateur ou tout responsable d'activités.
4. Respecter les règles du jeu, les animateurs et tous les gens qui sont là pour me faire vivre une belle expérience de répit.
5. Voir à ce que les lieux soient propres et en ordre après mon départ en aidant à ramasser et en portant attention au matériel.
6. Avoir un comportement adéquat, pacifique et amical en tout temps.
7. Respecter l'intimité de chacun (ne pas entrer dans la chambre des autres sans autorisation de la part du personnel).
8. Respecter la différence et être ouvert aux autres.

Procédure d'intervention :

1. Première intervention : dialogue entre l'intervenant et le participant : identification du problème, pistes de solution et façons de réagir.
2. Deuxième intervention : retour sur ce qui s'est dit à la première rencontre, réflexion et faire comprendre au participant les conséquences à venir si son comportement ne s'améliore pas.
3. Troisième intervention : rencontre avec la direction générale, retour sur les événements. Appel aux parents ou responsables et retrait de la Maison Maguire si nécessaire selon la gravité du geste.
4. Les étapes d'intervention peuvent varier selon la gravité des événements.

Merci de votre précieuse collaboration !



RÉPIT 2026-2027

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À REMPLIR, SIGNER
ET RETOURNER PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU PARTICIPANT
AFIN DE COMPLÉTER SON INSCRIPTION**

- Inscription et autorisations 2026-2027 COMPLÉTÉ* (ce formulaire inclut la collecte de données, une photo récente du participant, l'autorisation médicale, l'autorisation de déplacement, l'autorisation de droit de photos et vidéos, l'autorisation aux activités nautiques et l'aide-mémoire pour le contenu de la valise)
- Le paiement des frais d'inscription de 60\$
- Le formulaire d'adhésion ou de renouvellement de la carte de membre ainsi que le paiement de 10 \$

Sur réception de tous les documents énumérés ci-dessus et sur réception du paiement des frais d'inscription, votre réservation sera acceptée selon les disponibilités des dates choisies. Pour les nouveaux participants, vous serez informés des résultats de votre demande à la suite de l'analyse de votre collecte de données.

À CONSERVER

- Le document *Tarifification et Calendrier des séjours de répits - ÉTÉ 2026*
- Le document des informations, conditions et obligations, code de vie, etc.